

## PROGRAMME DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

14 heures (2 jours)  
4 à 10 personnes par session

### OBJECTIFS

La formation SST permet au sauveteur secouriste d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

### PRE REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de SST

### INTENTIONS PEDAGOGIQUES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
  - . Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
  - . Protéger de façon adaptée
  - . Examiner la victime
  - . Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés
  - . Secourir la victime de manière appropriée
  
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
  - . Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - . Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
  - . Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

– plan d'intervention + pictogrammes

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Aide-mémoire SST – ED 4085
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelle (ou dispositif de protection individuelle) :
  - 1 mannequin adulte - 1 mannequin enfant - 1 mannequin nourrisson
- Divers matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires avec document de suivi
- Vidéo INRS : Geste de secours SST

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

**Assistance Formation Prévention Sécurité**

E-mail | [contact@afpsconseil.fr](mailto:contact@afpsconseil.fr)  
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

[afpsformation.fr](http://afpsformation.fr)

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601  
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €  
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z  
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13  
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07

## PROGRAMME : 14 HEURES

### **Compétence 1 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL**

#### **1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- 1.1 Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2 Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

#### **2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

#### **3. Examiner la victime**

- 3.1 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2 Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3 Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelées et du résultat à atteindre

#### **4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2 Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3 Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

#### **5. Secourir la victime de manière appropriée**

- 5.1 Choisir à l'issus de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2 Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

### **Compétence 2 : CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE**

#### **6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 6.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention de son entreprise

## 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

## 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3 Proposer si possible des pistes d'amélioration

### DEROULEMENT DE L'EXAMEN

#### Épreuve certificative n° 1 (séquences) :

- Nature et description de l'épreuve : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

#### Épreuve certificative n° 2 (séquences) :

- A l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur (en plénière ou en individuel), le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

### RESULTAT/SANCTION

A l'issue de cette évaluation certificative, les personnes validées se verront délivrer un certificat SST valable 2 ans.